



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 34824

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 dont les décrets d'application, notamment ceux relatifs à la sécurité des ascenseurs, ne semblent pas avoir encore été publiés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer dans quel délai doit intervenir cette publication. - Question transmise à M. le secrétaire d'État au logement.

Texte de la réponse

Un projet de décret relatif à la sécurité des ascenseurs a été élaboré en concertation avec les partenaires concernés. Il précise en particulier les prescriptions relatives aux travaux de sécurité obligatoires, les dispositions minimales d'entretien et les conditions de réalisation des contrôles techniques périodiques. Ce projet de décret a été soumis le 27 novembre 2003 à l'avis de la Commission européenne et à celui des États membres, conformément à la directive européenne 98-34 du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques. Après le délai de trois mois imparti pour cette consultation, qui s'est terminée le 1er mars 2004, le projet a été examiné par le Conseil d'État le 16 mars dernier. Le décret est en cours de signature.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34824

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1530

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6871